



Madame, Monsieur, Chers Amis,

Au nom du bureau de notre association, l'ASPP, j'ai le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale,

Lundi 15 octobre 2018 à 20h30 Salle de réunion au Château.

- 1°) ACCUEIL.
- 2°) RAPPORT MORAL
- 3°) RAPPORT D'ACTIVITÉ.
- 4°) RAPPORT FINANCIER
- 5°) ELECTION DU BUREAU
- 6°) EBAUCHE PROGRAMME 2018-2019.
- 7°) QUESTIONS DIVERSES.

Extrait des statuts de l'association

IV- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Article 13. *L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit une fois par an sur convocation du président.*

Pour délibérer elle doit comporter au moins la moitié des membres. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, la délibération est ajournée et une nouvelle assemblée est convoquée, au plus tôt dans les sept jours qui suivent et au plus tard dans un délai d'un mois. Cette nouvelle assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents; en cas d'égalité la voix du président est prépondérante.

Article 14. *L'ordre du jour de l'assemblée générale est fixé par le président.*

Le président assisté des membres du conseil d'administration préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé enfin au remplacement des membres du conseil d'administration et au renouvellement du bureau.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver toujours fidèles à nos réunions, soyez assurés de nos sentiments cordiaux et amicaux.

Pour le bureau de l'ASPP, Patrick REMUSAT

.../... →

DISPOSITIONS RELATIVES AU RENOUELEMENT DU BUREAU

1- Suivant la règle adoptée depuis l'origine de l'association, le conseil d'administration est formé de tous les adhérents présents aux réunions. Tout membre de l'association, ayant versé une cotisation au titre de l'année 2017-2018 et présent ou représenté à l'assemblée générale du 15 octobre 2018, peut donc :

- prendre part à l'élection du bureau
- se porter candidat pour une des fonctions à pourvoir.

2- Composition du bureau à renouveler :

fonctions	titulaire actuel
président	Patrick REMUSAT
vice-président	Jacques POURADIER DUTEIL
trésorier	Jacques COMMERÇON
trésorier adjoint	Pierre HUCBOURG
secrétaire	Daniel VINCENT
Secrétaire adjointe	Sylvie RICHARD

3- **Les candidats à l'élection du bureau peuvent se faire connaître auprès du président avant l'assemblée générale ou se déclarer en public jusqu'au moment du vote.**

4- Sur invitation du président en exercice, les participants à la réunion devront se prononcer sur le mode de scrutin (bulletin secret ou main levée).

5- Les adhérents dans l'impossibilité d'être présents à l'assemblée générale sont invités à se faire représenter à l'aide du bulletin ci-après. Ce bulletin, rempli et signé, est à remettre à la personne déléguée (obligatoirement un membre de l'association) qui devra le présenter au moment du vote. Une même personne ne peut recevoir plus de 2 délégations.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 octobre 2018



Je soussigné...(Prénom NOM).....

désigne M., Mme , Mlle (Prénom NOM)

pour me représenter à l'Assemblée générale de l'ASPP. Cette délégation est valable pour l'élection du bureau et toutes les décisions qui seront soumises au vote en cours de réunion.

Fait à....., le .../... /2018

(signature)